Plan d'actions

Vous avez réalisé l'évaluation de votre parc bâtiment. A partir de cette évaluation, pour les bâtiments « prioritaires* » vous devez définir un plan d'actions visant à réduire le risque de chute de hauteur. Ci-dessous un tableau récapitulatif des risques induits par chaque type d'action, actions hiérarchisées de la plus efficace à la moins efficace en termes de prévention.

Actions de prévention		Risques lors de la phase chantier		Risques lors de l'utilisation future du bâtiment	
	Construire un bâtiment neuf	++	Bâtiment neuf : possibilité de prévoir dès la conception les modes constructifs les plus sûrs.	++	Bâtiment neuf : possibilité d'éviter l'installation de matériel en toiture (climatiseur), d'intégrer la sécurité collective, de prévoir des accès sécurisés,
	Remplacer la toiture par une toiture non fragile	-	Intervention sur une toiture fragile : risque de chute élevé. Risque lié aux fibres d'amiante si présence d'amiante au niveau de la toiture fragile.	++	Toiture neuve : possibilité d'intégrer la sécurité collective, de prévoir des accès sécurisés, de prévoir des matériaux résistants,
	Barreauder les translucides	+	Si l'intervention est possible par le dessous des translucides, le risque est limité.	+	Le barreaudage permet de stopper la chute d'un homme qui passe à travers le translucide.
	Résiner le dessous d'une toiture amiantée	+	Si l'intervention est possible par le dessous des translucides, le risque est limité. Cette opération ne nécessite pas de démoussage.	-	Les interventions futures se feront toujours sur une toiture fragile : le risque de chute est élevé. Les matériaux contenant de l'amiante sont toujours présents en toiture.
	Mettre une sur-toiture	-	L'opération de démoussage est très fortement émissive en fibres d'amiante : l'exposition des salariés et du voisinage est très probable. Intervention sur une toiture fragile : risque de chute élevé	-	Les matériaux contenant de l'amiante sont toujours présents en toiture. La charpente reprend-elle l'excédent de poids de la sur-toiture ?
	Démousser et résiner la toiture par le dessus	-	L'opération de démoussage est très fortement émissive en fibres d'amiante : l'exposition des salariés et du voisinage est très probable. Intervention sur une toiture fragile : risque de chute élevé	-	Les interventions futures se feront toujours sur une toiture fragile : le risque de chute est élevé. Les matériaux contenant de l'amiante sont toujours présents en toiture.
	Remplacer ponctuellement les plaques / réparer les fuites au fur et à mesures	-	Ces opérations sont très fortement émissives en fibres d'amiante : l'exposition des salariés et du voisinage est fortement probable. Intervention sur une toiture fragile : risque de chute élevé	-	Les interventions futures se feront toujours sur une toiture fragile : le risque de chute est élevé. Les matériaux contenant de l'amiante sont toujours présents en toiture.

^{*} bâtiment prioritaire : bâtiment avec une toiture fragile (en amiante et/ou translucide) sans dispositif de protection (pour l'accès ou sur toiture)